



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Comptes annuels
au 31 décembre 2023

Fondation Cap-Loisirs, Genève



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT

au Conseil de Fondation

Fondation Cap-Loisirs, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et des fonds affectés, tableau de financement et annexe) de la Fondation Cap-Loisirs pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Selon la norme Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de révision de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

L'évaluation appelle les commentaires suivants : le montant de répartition de l'excédent du contrat de prestation 2015-2019 n'est pas encore définitif. Les montants des subventions de l'OFAS pour le contrat de prestations 2020 - 2023 n'ont pas été fixés définitivement, comme exposé au point 1.2 de l'annexe. Le résultat et le capital de l'organisation pourraient ainsi présenter un montant soit trop favorable soit trop défavorable.

Lors de notre contrôle, sous réserve du point mentionné ci-dessus, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que d'une part les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, respectivement la Swiss GAAP RPC 21 et d'autre part que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux articles de lois traitant de l'établissement et de la présentation des comptes annuels contenus dans les dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux directives étatiques genevoises (directives transversales de l'Etat de Genève, directive de boucllement de l'OAIS - DCS).

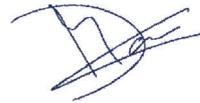
Genève, le 21 mars 2024

ECHO SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Clémentine Largeteau
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Damien Moro
Expert-réviser agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et des fonds affectés, tableau de financement et annexe)

FONDATION CAP-LOISIRS
Genève

Comptes annuels 2023
Présentation selon Swiss GAAP RPC

Table des matières	Page No
Bilan	2
Compte d'exploitation	3-4
Tableau de variation du capital et des fonds affectés	5
Tableau de financement	6
Annexe	
1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat	7-8
2 Indications et explications pour les postes du bilan et du compte d'exploitation	9-19
3-15 Autres informations de l'annexe	20-22
Rapport de performance	23-25
Tableau de bord	26-27

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Bilan au 31 décembre 2023

2023

2022

ACTIF	Annexe	CHF	CHF
Actif circulant			
Trésorerie	2.1	371'506	449'829
Créances résultant de prestations de services	2.2	52'058	29'298
Autres créances à court terme	2.3	65	988
Actifs de régularisation	2.4	180'298	167'901
Total de l'actif circulant		603'927	648'016
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2.5	257'459	229'137
Immobilisations financières		34'210	34'071
Total de l'actif immobilisé		291'669	263'208
Trésorerie affectée			
Trésorerie affectée	2.1/2.9	2'200'311	2'031'664
Total de la trésorerie affectée		2'200'311	2'031'664
TOTAL DE L'ACTIF		3'095'907	2'942'888
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant d'achat de biens et de prestations de services		47'825	61'693
Autres dettes		21'904	46'214
Passifs de régularisation	2.6	71'636	127'480
Provisions	2.7	174'837	234'099
Total des capitaux étrangers à court terme		316'202	469'486
Capitaux étrangers à long terme			
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat	2.10	-	-
Total des capitaux étrangers à long terme		-	-
Fonds affectés			
Fonds affectés d'investissement	2.8	273'337	231'393
Fonds affectés liés aux projets et activités	2.8	2'200'311	2'031'664
Total des fonds affectés		2'473'648	2'263'057
Capital de l'organisation			
Capital de dotation		10'000	10'000
Capitaux liés générés	2.9	285'488	189'776
Résultat de la période 2022-2025	2.10	10'569	-
Résultat de l'exercice	2.10	-	10'569
Total du capital de l'organisation		306'057	210'345
TOTAL DU PASSIF		3'095'907	2'942'888

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Compte d'exploitation

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

Budget

2023

2023

2022

PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits des dons et aides financières

	Annexe	CHF	CHF	CHF
Subventions cantonales (contrat de prestations avec le DCS)	2.11	1'264'726	1'264'726	1'264'726
Subventions cantonales ponctuelles	2.11	41'800	41'460	19'998
Subventions fédérales (OFAS-RRA)	2.11	2'199'040	2'199'040	2'199'040
Provision pour perte sur subventions OFAS-RRA 2023 et 2022	2.11	-80'000	-60'000	-80'000
Subventions communales	2.11	50'000	47'175	49'745
Aides financières publiques		3'475'566	3'492'401	3'453'509

Dons sans affectation

2.12 223'000 224'874 226'522

Dons affectés

2.8/2.13 498'000 636'445 472'706

Produits différés sur fonds affectés d'investissement

2.8/2.14 92'120 95'856 87'543

Dons privés

813'120 957'175 786'771

Total produits des dons et aides financières

4'288'686 4'449'576 4'240'280

Produits des prestations et divers

Facturation des séjours et activités	2.15	1'140'000	1'170'390	1'107'170
Evènements, manifestations et projets	2.17	3'000	-	2'800
Produits divers		4'000	14'490	5'902
		1'147'000	1'184'880	1'115'872

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

5'435'686 5'634'456 5'356'152

CHARGES D'EXPLOITATION

Charges de personnel	2.16	-4'114'980	-4'054'630	-3'940'027
Frais de réalisation des séjours	2.15	-725'000	-733'611	-697'222
Frais indirects et frais de fonctionnement	2.18	-433'200	-437'734	-477'521
Frais évènements, manifestations et projets	2.17	-27'000	-21'790	-24'569
Amortissements	2.5	-103'879	-93'093	-80'244

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION

-5'404'059 -5'340'858 -5'219'583

RESULTAT D'EXPLOITATION

31'628 293'598 136'569

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Compte d'exploitation

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

Budget
2023

2023

2022

	Annexe	CHF	CHF	CHF
RESULTAT D'EXPLOITATION (REPORT)		31'628	293'598	136'569
Résultat exceptionnel/exercices antérieurs				
Dissolution provisions sur subventions OFAS art. 74 LAI	1.2/2.11	80'000	80'000	665'000
Variation de la provision vacances et heures supplémentaires	2.7	20'000	9'262	-2'759
Produits (+) / charges (-) divers exercices antérieurs		-	22'510	-3'139
		100'000	111'772	659'102
Résultat financier				
Produits financiers		-	153	26
Charges financières		-3'000	-3'364	-3'981
		-3'000	-3'211	-3'955
Variation des fonds affectés				
Attribution aux fonds affectés	2.8	-620'800	-758'452	-1'301'066
Utilisation des fonds affectés	2.8	530'800	452'005	518'559
		-90'000	-306'447	-782'507
RESULTAT ANNUEL (AVANT VARIATION DES CAPITAUX LIES GENERES)		38'628	95'712	9'209
Variation des capitaux liés générés				
Attribution aux capitaux liés générés	2.9	-	-98'847	-
Utilisation des capitaux liés générés	2.9	1'500	3'135	1'360
		1'500	-95'712	1'360
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION		40'128	0	10'569
Attribution part revenant à l'Etat de Genève	2.10	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION		40'128	0	10'569

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Tableau de variation des fonds affectés et du capital et 2023 et 2022

FONDS AFFECTES	Ref. Annexe	Existant initial	Dotation dons d'investissement	Dotation dons monétaires	Utilisation des fonds affectés d'investissement	Utilisation (externe)	Existant final
FONDS AFFECTES 2023							
Fonds affectés d'investissement							
Fonds aménagement locaux	2.8.1	-	-	-	-	-	-
Fonds véhicules	2.8.2	113'530	84'000	-	-38'966	-	158'564
Fonds équipements	2.8.3	117'863	53'800	-	-56'890	-	114'773
		231'393	137'800	-	-95'856	-	273'337
Fonds affectés liés aux projets et activités							
Fonds pour "l'espace34"	2.8.4	-	-	-	-	-	-
Fonds séjours vacances et activités loisirs	2.8.6	540'500	-	491'760	-	-404'260	628'000
Fonds pour événements spécifiques	2.8.5	5'000	-	49'745	-	-47'745	7'000
Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI	2.8.7	1'486'164	-	79'147	-	-	1'565'311
		2'031'664	-	620'652	-	-452'005	2'200'311
TOTAL		2'263'057	137'800	620'652	-95'856	-452'005	2'473'648

FONDS AFFECTES 2022							
Fonds affectés d'investissement							
Fonds aménagement locaux	2.8.1	-	-	-	-	-	-
Fonds véhicules	2.8.2	108'443	41'000	-	-35'913	-	113'530
Fonds équipements	2.8.3	169'193	-	-	-51'330	-	117'863
		277'636	41'000	-	-87'243	-	231'393
Fonds affectés liés aux projets et activités							
Fonds pour "l'espace34"	2.8.4	16'345	-	14'706	-300	-30'751	-
Fonds séjours vacances et activités loisirs	2.8.6	328'000	-	563'998	-	-351'498	540'500
Fonds pour événements spécifiques	2.8.5	1'000	-	10'000	-	-6'000	5'000
Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI	2.8.7	945'112	-	671'362	-	-130'310	1'486'164
		1'290'457	-	1'260'066	-300	-518'559	2'031'664
TOTAL		1'568'093	41'000	1'260'066	-87'543	-518'559	2'263'057

CAPITAL DE L'ORGANISATION	Ref. Annexe	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Part des subventions à restituer	Existant final
CAPITAL DE L'ORGANISATION 2023						
Capital de dotation		10'000	-	-	-	10'000
Capitaux liés générés						
Fonds social	2.9.1	34'724	-	-3'135	-	31'589
Fonds de couverture déficits et eng.contract.	2.9.2	155'052	98'847	-	-	253'899
		189'776	98'847	-3'135	-	285'488
Résultat après répartition 2022		10'569	-	-	-	10'569
Résultat de l'exercice 2023		-	-	-	-	-
Résultat de la période 2022-2025	2.10	10'569	-	-	-	10'569
TOTAL		210'345	98'847	-3'135	-	306'057

CAPITAL DE L'ORGANISATION 2022						
Capital de dotation		10'000	-	-	-	10'000
Capitaux liés générés						
Fonds social	2.9.1	36'084	-	-1'360	-	34'724
Fonds de couverture déficits et eng.contract.	2.9.2	378'854	-	-223'803	-	155'052
		414'939	-	-225'163	-	189'776
Résultat après répartition 2018-2021		-223'803	-	223'803	-	-
Résultat après répartition 2022	2.10	-	9'209	1'360	-	10'569
Résultat de la période 2022-2025		-223'803	9'209	225'163	-	10'569
TOTAL		201'136	9'209	-	-	210'345

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Tableau de financement 2023

	2023	2022
Résultat de l'exercice	0	10'569
Amortissement d'immobilisations corporelles	93'093	80'244
Augmentation (-) / diminution (+) des actifs circulants	-34'234	91'653
Augmentation (+) / diminution (-) capitaux étrangers à court terme	-153'284	-557'110
Augmentation (+) / diminution (-) capitaux étrangers à long terme	-	-
Utilisation des fonds affectés	-547'861	-606'102
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-642'286	-980'746
Acquisition d'immobilisations corporelles	-121'416	-43'698
Augmentation des immobilisations financières	-139	-3
Liquidités affectées	-168'647	-741'207
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-290'201	-784'908
Financement provenant des fonds affectés	758'452	1'301'066
Financement provenant des capitaux liés générés	98'847	-
Prélèvement sur le fonds social	-3'135	-1'360
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	854'164	1'299'706
Total des flux de trésorerie	-78'323	-465'948
Etat des liquidités		
Etat des disponibilités au 1er janvier	449'829	915'777
Etat des disponibilités au 31 décembre	371'506	449'829
Variation des liquidités	-78'323	-465'948

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

1.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice 2023 et 2022 ont été établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC (en particulier la RPC 21) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats.

Les comptes annuels sont également conformes aux statuts, aux lois suisses (CC, CO, LGAF, LIAF, RIAF), ainsi qu'à la directive transversale de l'Etat de Genève EGE-02-04 "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées" et à la directive de bouclage 2023 du Département de la cohésion sociale (DCS).

La nomenclature des comptes annuels 2023 a été légèrement adaptée dans le cadre du processus de certification ZEWO en cours. De même, un nouveau point "2.19 Répartition des charges selon la méthode ZEWO" a été ajouté à l'annexe aux comptes 2023.

En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données (nLPD) au 1er septembre 2023, certains chiffres concernant les données salariales et des donateurs sont désormais présentés de manière consolidée.

Les informations de l'exercice précédent ont été adaptées en conséquence.

1.2 Réserve sur l'évaluation des subventions de l'OFAS

Contrat de prestations 2015-2019 RRA-OFAS :

Le contrat de prestations 2015-2019 avec l'OFAS a été clos avec un solde global positif. Le montant de l'excédent attribué par le RRA à la Fondation Cap Loisirs selon une répartition provisoire était de CHF 83'264.

A la date du bouclage des comptes 2023, le RRA ne s'est toujours pas prononcé sur l'utilisation de ce montant, qui reste donc attribué au fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI au 31 décembre 2023 (cf. point 2.8.7 de l'annexe aux comptes).

Contrat de prestations 2020-2023 RRA-OFAS :

Pour l'exercice 2023, la Fondation Cap Loisirs a reçu une subvention de CHF 2'199'040 de l'OFAS par l'intermédiaire du RRA, ce qui correspond au montant annuel contractuel fixé dans le contrat de prestations 2020-2023 avec le RRA. En application du principe de prudence, il a été décidé de provisionner le montant de CHF 60'000 au 31 décembre 2023 afin de tenir compte des écarts entre les prestations réalisées et les valeurs cibles prévues pour chaque type de prestations par le contrat RRA-OFAS 2020-2023.

Conformément à la directive de gestion de la CC4 ("contribution de couverture 4") de l'OFAS, la provision de CHF 80'000 constituée à fin 2022 pour les écarts entre les prestations réalisées et les valeurs cibles fixées par le contrat RRA-OFAS a été dissoute au 31 décembre 2023. Entre juin 2023 et février 2024, le secrétariat général du RRA a communiqué des montants différents à titre de CC4 pour l'année 2022 à faire figurer dans les états financiers 2023. Malgré les divergences entre les chiffres calculés par Cap Loisirs et ceux du RRA, et dans l'attente d'une clarification, c'est le montant de CHF 79'147 transmis par courriel du 10 juin 2023 du RRA qui a été retenu. Dès lors, en application des directives de l'OFAS, cette CC4 résultant du reporting OFAS 2022 du RRA, a été attribué provisoirement au fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI au 31 décembre 2023.

Une clarification sera également nécessaire pour les montants des CC4 des années 2020 et 2021, qui ont été modifiés rétroactivement par le RRA. Dès lors il a été décidé de maintenir les chiffres publiés dans les états financiers 2022. Une communication écrite, avec demande de clarification, sera adressée au RRA.

A la date du bouclage des comptes 2023, le montant définitif des subventions des exercices 2020 à 2023 n'est pas encore connu. De même, l'OFAS ne s'est pas encore prononcé sur la manière dont les prestations non-effectuées en raison du Covid-19 seront considérées pour déterminer le montant total de la subvention pour le contrat de prestations 2020-2023.

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

1.3 Principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse et les comptes courants bancaires. Elle est évaluée à sa valeur nominale.

La trésorerie affectée n'est pas déposée sur un compte bancaire distinct étant donné l'existence de la "convention argent" signée avec l'Etat de Genève. Tous les fonds reçus par la Fondation font l'objet d'un transfert automatique en fin de journée sur le compte courant de l'Etat. La Fondation s'est cependant engagée à conserver la contrepartie de ces liquidités.

Créances résultant de prestations de services

Les créances envers les participants sont évaluées au bilan à leur valeur nominale sur la base des prestations facturées à la date du bouclage.

La provision pour perte sur débiteurs est évaluée sur la base des risques connus à la date d'établissement des comptes.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

Immobilisations corporelles et financières

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Mobilier	12.5%
Matériel de bureau	20%
Matériel des secteurs d'animation	25%
Matériel des manifestations	25%
Véhicules	20%
Equipements informatique	25%
Equipements vidéo, audio, téléphones	25%
Aménagements locaux & travaux	10%

Le dernier inventaire physique de toutes les immobilisations corporelles a été établi avec effet au 1er avril 2021.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur nominale.

Fonds affectés

En application de la directive de bouclage 2023 du DCS, les dons affectés sont comptabilisés comme suit :

- les fonds affectés d'investissement sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les dons affectés sont enregistrés à leur réception dans les produits du compte de résultat selon le modèle Swiss GAAP RPC 21. Lors de leur utilisation ultérieure, le produit constaté est présenté dans les produits d'exploitation sous la rubrique "Produits différés sur fonds affectés d'investissement".
- les dons affectés pour projets et activités sont enregistrés à leur réception dans les produits du compte de résultat selon le modèle Swiss GAAP RPC 21. Les mouvements (dotation/utilisation) de ces fonds sont présentés dans le résultat des fonds.

Les détails, ainsi que les mouvements des fonds affectés sont présentés en annexe et dans le tableau de variation du capital et des fonds affectés.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Engagements de prévoyance

L'ensemble du personnel est affilié auprès de la caisse de pensions Stiftung Abendrot à Bâle.

Les cotisations dues à la Fondation de prévoyance sont comptabilisées dans les comptes de charges de personnel lorsqu'elles sont dues.

2 Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte de résultat

	Annexe	2023	2022
2.1 Trésorerie			
Caisses Fondation et secteurs		4'299	1'141
Postfinance		351'852	255'702
Banques		390'617	430'439
Compte courant - Etat de Genève		1'825'049	1'794'211
		<u>2'571'816</u>	<u>2'481'493</u>
./. Trésorerie affectée	2.8	-2'200'311	-2'031'664
Trésorerie disponible		<u><u>371'506</u></u>	<u><u>449'829</u></u>
2.2 Débiteurs liés aux séjours			
Débiteurs		54'858	30'898
./. Provision pour débiteurs		-2'800	-1'600
Débiteurs, valeur nette		<u><u>52'058</u></u>	<u><u>29'298</u></u>
2.3 Autres créances à court terme			
Autres créances		65	988
		<u>65</u>	<u>988</u>
2.4 Actifs de régularisation			
Produits à recevoir		32'685	48'705
Charges payées d'avance		147'613	119'196
		<u>180'298</u>	<u>167'901</u>

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

2.5 Immobilisations corporelles

Le seuil d'activation se situe à CHF 3'000.

La valeur d'assurance incendie se monte à CHF 1'000'000 pour le bâtiment, à CHF 271'056 pour les véhicules et à CHF 800'000 pour les marchandises, installations et propriétés de tiers au 31 décembre 2023.

Les immobilisations se décomposent comme suit au 31 décembre 2023 et 2022 :

	Immob. brutes 01.01.2023	Achats 2023	Ventes & Sorties 2023	Immob. brutes 31.12.2023	Amorti. cumulés 01.01.2023	Amortisse- ments 2023	Sorties & mouvements 2023	Amorti. cumulés 31.12.2023	Immob. nettes 31.12.2023
Matériel animations	8'711	-	-	8'711	8'711	-	-	8'711	-
Equipement audiovisuel	15'200	-	-	15'200	15'200	-	-	15'200	-
Véhicules	429'922	114'760	-128'965	415'717	351'392	42'572	-128'965	264'999	150'718
Aménagement l'espace34	25'581	-	-	25'581	25'581	-	-	25'581	-
Mobilier	107'081	-	-	107'081	107'081	-	-	107'081	-
Matériel de bureau	15'784	-	-	15'784	15'784	-	-	15'784	-
Equipement informatique	256'282	6'656	-4'968	257'969	110'649	49'603	-4'968	155'285	102'685
Aménagement des locaux	1'971'234	-	-	1'971'234	1'966'260	918	-	1'967'178	4'056
TOTAL	2'829'795	121'416	-133'933	2'817'278	2'600'658	93'093	-133'933	2'559'819	257'459

	Immob. brutes 01.01.2022	Achats 2022	Ventes & Sorties 2022	Immob. brutes 31.12.2022	Amorti. cumulés 01.01.2022	Amortisse- ments 2022	Sorties & mouvements 2022	Amorti. cumulés 31.12.2022	Immob. nettes 31.12.2022
Matériel animations	8'711	-	-	8'711	8'711	-	-	8'711	-
Equipement audiovisuel	15'200	-	-	15'200	15'200	-	-	15'200	-
Véhicules	429'922	-	-	429'922	313'292	38'100	-	351'392	78'530
Aménagement l'espace34	25'581	-	-	25'581	25'230	351	-	25'581	-
Mobilier	107'081	-	-	107'081	107'081	-	-	107'081	-
Matériel de bureau	15'784	-	-	15'784	15'784	-	-	15'784	-
Equipement informatique	212'584	43'698	-	256'282	72'044	38'605	-	110'649	145'633
Aménagement des locaux	1'971'234	-	-	1'971'234	1'963'072	3'188	-	1'966'260	4'974
TOTAL	2'786'098	43'698	-	2'829'795	2'520'414	80'244	-	2'600'658	229'137

Le détail des immobilisations corporelles liées à des fonds affectés est présenté dans les rubriques 2.8.1 à 2.8.4.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

2.6	Passifs de régularisation	2023		2022
	<u>Charges à payer</u>	71'636		127'480
		71'636		127'480

2.7 Provisions

	Provisions 01.01.2023	Attribution 2023	Dissolution 2023	Provisions 31.12.2023
Provision vacances/heures supplémentaires	124'099	-	-9'262	114'837
Provision pour projets en cours	30'000	-	-30'000	-
Provision subvention OFAS-RRA art .74 LAI	80'000	60'000	-80'000	60'000
	234'099	60'000	-119'262	174'837

	Provisions 01.01.2022	Attribution 2022	Dissolution 2022	Provisions 31.12.2022
Provision vacances/heures supplémentaires	121'340	2'759	-	124'099
Provision pour projets en cours	-	30'000	-	30'000
Provision subvention OFAS-RRA art .74 LAI	665'000	80'000	-665'000	80'000
	786'340	112'759	-665'000	234'099

2.8 Fonds affectés

	Trésorerie affectée au 01.01.2023	Dons affectés 2023				Dissolutions 2023		Fonds affectés au 31.12.2023	Trésorerie affectée au 31.12.2023*
		Fonds affectés au 01.01.2023	Investis.	monétaires	Fonds d'investis.	Fonds monétaires	Fonds affectés au 31.12.2023		
Fonds affectés d'investissement									
Fonds pour aménagement locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	
Fonds pour véhicules	-	113'530	84'000	-	-38'966	-	158'564	-	
Fonds pour équipements	-	117'863	53'800	-	-56'890	-	114'773	-	
		231'393	137'800	-	-95'856	-	273'337		
Fonds affectés projets et activités									
Fonds événements spécifiques	5'000	5'000	-	49'745	-	-47'745	7'000	7'000	
Fonds pour "l'espace34"	-	-	-	-	-	-	-	-	
Fonds séjours vacances & act.loisirs	540'500	540'500	-	491'760	-	(404'260)	628'000	628'000	
Fonds de fluct. OFAS art. 74 LAI	1'486'164	1'486'164	-	79'147	-	-	1'565'311	1'565'311	
		2'031'664	-	620'652	-	-452'005	2'200'311		
Total	2'031'664	2'263'057	137'800	620'652	-95'856	-452'005	2'473'648	2'200'311	

* donations affectées non dépensées

2.8.1 Fonds pour aménagement locaux

Fonds destiné au financement des travaux et de l'aménagement des locaux de la Fondation au Bd de St-Georges 34.

	2023			2022
Etat du fonds au 1er janvier	-			-
./. Dissolution de fonds pour couverture amortissement	-			-
Etat du fonds au 31 décembre	-			-

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

2.8.2	Fonds pour véhicules	2023	2022
	Fonds destiné à l'acquisition de véhicules utilisés dans le cadre des séjours et activités de la Fondation.		
	Annexe		
	Etat du fonds au 1er janvier	113'530	108'443
	Dons reçus durant l'exercice	84'000	25'000
	Dotation par le Conseil de fondation	-	16'000
	./ Dissolution de fonds pour couverture amortissement	-38'966	-35'913
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>158'564</u>	<u>113'530</u>
2.8.3	Fonds pour équipements		
	Fonds destiné au renouvellement d'équipements (informatique, audio-visuel, matériel d'animation, etc.)		
	Annexe		
	Etat au 1er janvier	117'863	169'193
	Dons reçus durant l'exercice	53'800	-
	Dotation par le Conseil de fondation	-	-
	./ Dissolution de fonds pour couverture amortissement	-56'890	-51'330
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>114'773</u>	<u>117'863</u>
2.8.4	Fonds pour "l'espace34"		
	Fonds destiné au fonctionnement, aux projets et à l'équipement de l'espace34 : lieu d'accueil, d'exposition et d'animation pour personnes handicapées.		
	Annexe		
	Etat du fonds au 1er janvier	-	16'345
	Dons reçus durant l'exercice	-	14'706
	./ Dissolution de fonds pour couverture d'amortissement	-	-300
	./ Dissolution de fonds pour couverture de frais et événements	-	-30'751
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>-</u>	<u>-</u>
2.8.5	Fonds pour événements spécifiques		
	Ce fonds est destiné aux manifestations ainsi qu'aux événements spécifiques et ponctuels (expositions, spectacles, concerts etc.)		
	Annexe		
	Etat au 1er janvier	5'000	1'000
	Dons reçus durant l'exercice	26'445	10'000
	Subventions ponctuelles Etat de Genève reçues	21'800	-
	Subventions ponctuelles Ville de Genève reçues	1'500	-
	Réaffectation des dons reçus en 2020 au fonds séjours vacances	-	-1'000
	./ Dissolution de fonds	-47'745	-5'000
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>7'000</u>	<u>5'000</u>

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

2.8.6 Fonds pour séjours de vacances et projets d'activités de loisirs		2023	2022
Ce fonds est destiné au financement de séjours de vacances et de projets d'activités de loisirs pour lesquels les aides financières des collectivités publiques ne sont pas suffisantes.			
	Annexe		
Etat au 1er janvier		540'500	328'000
Dons reçus durant l'exercice	2.13	472'200	423'000
Subventions ponctuelles Etat de Genève reçues	2.11	19'560	19'998
Réaffectation des dons reçus en 2020 du fonds événements	2.8.5	-	1'000
Dotation par le Conseil de fondation		-	120'000
./. Dissolution de fonds		-404'260	-351'498
Etat du fonds au 31 décembre		<u>628'000</u>	<u>540'500</u>

2.8.7 Fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI

Ce fonds a été constitué en 2021 en application de la circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées (CSOAPH) et sert au financement des prestations destinées à l'exploitation au sens de l'art. 74 LAI, conformément au contrat de prestations entre l'OFAS (via le RRA) et la Fondation Cap Loisirs.

Ce fonds est constitué annuellement par les subventions de l'AI non utilisées durant la période contractuelle qui résultent des contributions de couverture positives (CC4) issues de la comptabilité analytique d'exploitation art. 74 LAI.

Les dotations et prélèvements du fonds de fluctuation ont un caractère provisoire. Une fois le décompte final de la période contractuelle établi par l'OFAS, les charges et les produits imputables sont comptabilisés de manière définitive.

En application des directives de l'OFAS, la CC4 de CHF 79'147 résultant du reporting OFAS 2022 du RRA a été attribuée provisoirement au fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI au 31 décembre 2023, malgré les divergences avec les chiffres calculés par Cap Loisirs et dans l'attente d'une clarification (cf. point 1.2 de l'annexe aux comptes).

	Annexe	2023	2022
Etat au 1er janvier		1'486'164	945'112
Attribution CC4 2022 resp. 2021 (contrat de prestations 2020-23)	1.2 / 2.11	79'147	671'362
./. Dissolution de fonds (modif. rétroactive CC4 2020 par le RRA)		-	-130'310
Etat du fonds au 31 décembre		<u>1'565'311</u>	<u>1'486'164</u>

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

	Annexe	2023	2022
2.9 Capitaux liés générés			
Fonds social		31'589	34'724
Fonds de couverture de déficits et engagements contractuels		253'899	155'052
		285'488	189'776
2.9.1 Fonds social			
Etat au 1er janvier		34'724	36'084
Utilisation du fonds social		-3'135	-1'360
Etat du fonds au 31 décembre		31'589	34'724

Le fonds social est destiné à venir en aide aux familles en difficultés financières et à offrir à des personnes avec une déficience intellectuelle la possibilité de participer ponctuellement à des activités supplémentaires indispensables pour elles.

2.9.2 Fonds de couverture de déficits et engagements contractuels			
Etat au 1er janvier		155'052	378'854
Dotation par le Conseil de fondation (affectation du résultat annuel 2023)		98'847	-
Utilisation du fonds de couverture déficits et engagement contractuels		-	-223'802
Etat du fonds au 31 décembre		253'899	155'052

Ce fonds constitue une réserve destinée à la couverture des déficits et au respect des engagements contractuels, notamment des salaires.

Dans le cadre du processus de certification ZEWO en cours, le Conseil de fondation a fixé pour objectif du fonds une valeur cible d'un montant de CHF 350'000. Ce montant, en complément d'une ligne de crédit contractuelle de CHF 600'000 avec l'Etat de Genève, devrait permettre de répondre aux exigences de la norme 11 du ZEWO.

2.10 Part de subventions non dépensées et résultat de l'exercice

En vertu du contrat de prestations signé entre l'Etat de Genève et la Fondation Cap Loisirs pour la période 2022-2025, le résultat annuel est comptabilisé au bilan dans le capital de l'organisation de la Fondation, dans un compte "Résultat période 2022-2025".

A l'échéance du contrat, le Département de la cohésion sociale (DCS) procède à l'analyse de la situation financière de la Fondation Cap Loisirs, sur la base des critères et procédures définis par le Conseil d'Etat.

A l'échéance du contrat, une part d'un éventuel résultat cumulé bénéficiaire est restituable à l'Etat de Genève sur la base des critères et procédures définies par le Conseil d'Etat, tandis que la Fondation assumera ses éventuelles pertes cumulées.

Le tableau de suivi des résultats, avant et après répartition, selon le contrat de prestations 2022-2025 se présente comme suit :

	2022	2023	2024	2025	Total
Résultat de l'exercice avant répartition	10'569	-	-	-	10'569
./. Répartition cumulée du résultat - part Etat de Genève 2022-2025	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice après répartition	10'569	-	-	-	10'569

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

2.11 Aides financières des collectivités publiques	Annexe	2023	2022
<u>Subventions cantonales (DCS)</u>			
Canton de Genève - subvention de fonctionnement		1'264'726	1'264'726
Canton de Genève - subventions ponctuelles	2.8.5/2.8.6	41'460	19'998
		<u>1'306'186</u>	<u>1'284'724</u>
<u>Subventions fédérales (OFAS via le RRA)</u>			
Subvention annuelle selon contrat de prestations avec le RRA	1.2	2'199'040	2'199'040
Total subventions OFAS reçues via le RRA		2'199'040	2'199'040
./. Provision pour perte sur subventions OFAS 2023 et 2022		-60'000	-80'000
Subvention déterminée sur la base des prestations effectuées		<u>2'139'040</u>	<u>2'119'040</u>
<u>Subventions communales</u>			
Communes genevoises		37'155	40'895
Ville de Genève - colonies enfants/adolescents		8'520	8'850
Ville de Genève - subventions ponctuelles	2.8.5/2.8.6	1'500	-
		<u>47'175</u>	<u>49'745</u>
Total des aides financières publiques		<u>3'492'401</u>	<u>3'453'509</u>

Depuis le 1^{er} janvier 2001, la relation avec la Confédération (OFAS) est assurée par l'intermédiaire d'une organisation faitière, le Réseau Romand ASA (RRA), à laquelle la Fondation Cap Loisirs est affiliée. Les subventions des années 2022 et 2023 ont été fixées sur la base d'un contrat de prestations avec le RRA pour la période 2020-2023.

S'agissant de la relation avec l'Etat de Genève (DCS), un contrat de prestations a été signé pour la période 2022-2025. La répartition annuelle du résultat est présentée au point 2.10 de l'annexe aux comptes.

2.12 Dons sans affectation	2023	2022
Dons de personnes morales (fondations privées, associations, entreprises, etc.)	202'400	207'163
Dons de personnes physiques	18'524	14'809
Dons liés au Cercle des amis	3'950	4'550
Total des dons non affectés	<u>224'874</u>	<u>226'522</u>

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

2.13	Dons affectés	Annexe	2023	2022
	<u>Espace34</u>	2.8.4		
	Fonds Helios		-	7'500
	Stiftung Denk an mich		-	7'206
			-	14'706
	<u>Véhicules</u>	2.8.2		
	Fondation Francis Guyot		41'000	-
	Loterie de la Suisse romande		23'000	25'000
	Fondation Andrea Ferrari		20'000	-
			84'000	25'000
	<u>Equipements</u>	2.8.3		
	Fondation genevoise privée		50'000	-
	Fondation Francis Guyot		3'800	-
			53'800	-
	<u>Séjours vacances et activités de loisirs</u>	2.8.6		
	Dons de personnes morales (fondations privées, associations, entreprises, etc.)		350'200	392'500
	Dons et legs de personnes physiques		122'000	30'500
			472'200	423'000
	<u>Prestations et événements spécifiques</u>	2.8.5 / 2.17		
	Fonds Helios		12'000	5'000
	Stiftung Denk an mich		7'445	5'000
	Fondation Meyrinoise du Casino		7'000	-
			26'445	10'000
	Total des dons affectés		636'445	472'706

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

2.14	Produits différés sur fonds affectés	Annexe 2.8	2023	2022
	Produits différés sur fonds affectés aménagement locaux		-	-
	Produits différés sur fonds affectés l'espace 34		-	300
	Produits différés sur fonds affectés véhicules		38'966	35'913
	Produits différés sur fonds affectés équipements		56'890	51'330
			<u>95'856</u>	<u>87'543</u>
2.15	Produits et frais des prestations			
	<u>Produits de facturation des séjours et activités</u>			
	Produits de facturation des séjours et activités		1'171'590	1'104'170
	Dotation (-) / dissolution (+) provision pour débiteurs		-1'200	3'000
			<u>1'170'390</u>	<u>1'107'170</u>
	 <u>Frais de réalisation des séjours et activités</u>			
	Hébergement, alimentation, animation, déplacements		718'922	679'006
	Autres frais liés aux séjours		14'689	18'216
			<u>733'611</u>	<u>697'222</u>
2.16	Charges de personnel			
	Les salaires du personnel de base (animation et administration) sont fixés en référence à l'échelle des traitements de l'Etat.			
	Les salaires du personnel de séjours sont établis selon le barème fixé par la Fondation.			
	<u>Personnel lié aux prestations fournies</u>		2023	2022
	Charges de personnel de l'animation		1'340'427	1'325'724
	Charges de personnel du personnel de séjours		2'106'003	2'023'146
	Total charges de personnel lié aux prestations fournies		<u>3'446'430</u>	<u>3'348'870</u>
	 <u>Personnel lié à la direction et à l'administration</u>			
	Total charges de personnel lié à la direction et à l'administration		<u>608'200</u>	<u>591'158</u>
	 <u>Récapitulatif</u>			
	Total des salaires bruts		3'525'126	3'372'726
	Indemnités des assurances maladie et accident		-70'983	-39'742
	Allocations de retour en emploi OCE		-	-9'035
	Cotisations patronales aux assurances sociales (AVS, LPP, LAA, APG)		582'576	599'781
	Frais de formation et autres frais de personnel		17'911	16'297
	Total des charges de personnel		<u>4'054'630</u>	<u>3'940'027</u>

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

2.17 Evénements, manifestations et projets spécifiques

	2023				
	Dons affectés utilisés	Produits événements	Charges directes	Charges salariales 2)	Résultat net
Expositions et événements					
Evènement "Saint-Valentin": bal et exposition	22'445	-	-12'598		9'847
Exposition photos "Charlie Chaplin"	-	-	-390		-390
Exposition "A deux"	-	-	-978		-978
Evènement "Le Train Fantôme...vers le futur"	23'300	-	-5'403		17'897
Evènement "Le Confessionnal qui répond"	-	-	-480		-480
Evènement "Eaux pétillantes" aux Bains des Pâquis	2'000	-	-1'825		175
Evènement "Concert ExtraCap"	-	-	-29		-29
Préparation évènement "Saint-Valentin 2024"	-	-	-87		-87
Total expositions et événements	47'745	-	-21'790	-	25'955
Manifestations					
Performances dans le cadre de manifestations	-	-	-		-
Total manifestations	-	-	-	-	-
Projets spécifiques (mandats)					
Néant	-	-	-		-
Total projets spécifiques	-	-	-	-	-
Total événements et projets spécifiques	47'745	-	-21'790	-	25'955

	2022				
	Dons affectés utilisés	Produits événements	Charges directes	Charges salariales 2)	Résultat net
L'espace 34					
Expositions et événements ¹⁾	30'751		-14'470	-	16'281
Location et gestion de l'espace34 et divers	-	-	-	-	-
Total l'espace34	30'751	-	-14'470	-	16'281
Manifestations					
Participation à la Biennale de la photographie No'Photo	5'000	-	-10'039	-	-5'039
Performances dans le cadre de manifest., concerts et div.		2'800	-60	-	2'740
Total manifestations	5'000	2'800	-10'099	-	-2'299
Projets spécifiques (mandats)					
Néant	-	-	-	-	-
Total projets spécifiques	-	-	-	-	-
Total événements et projets spécifiques	35'751	2'800	-24'569	-	13'982

¹⁾ Les frais sont partiellement couverts par les fonds de l'espace 34

²⁾ Les charges salariales d'encadrement sont incluses dans les charges de personnel liés aux prestations.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

2.18	Frais indirects et frais de fonctionnement	2023	2022
	<u>Frais indirects liés aux prestations</u>		
	Frais d'entretien, assurance et impôts véhicules	54'147	68'096
	Loyer parkings	22'953	20'920
	Frais de publication et de communication	13'108	17'378
	Autres charges d'exploitation	19'417	21'018
		109'625	127'412
	<u>Frais de fonctionnement</u>		
	Charges locaux administratifs (SIG)	4'816	4'511
	Loyer locaux Bd St-Georges 34	114'480	108'249
	Entretien locaux	34'948	31'771
	Information, publication	2'587	3'954
	Assurances	9'233	9'266
	Frais de secrétariat	14'141	11'888
	Frais de poste et téléphone	15'204	16'646
	Frais informatiques	31'559	23'466
	Cotisations au Réseau Romand ASA	54'417	51'370
	Autres cotisations	3'313	3'272
	Honoraires	28'614	68'667
	Location matériel, photocopies	7'695	7'334
	Abonnements et documentation	25	25
	Autres charges d'exploitation	7'077	9'690
		328'109	350'109
	Total des frais indirects et frais de fonctionnement	437'734	477'521

2.19	Charges selon la méthode ZEW0	2023	2022
	Charges d'obtention de financement	2% 115'724	1% 78'208
	Charges administratives	12% 630'757	13% 654'964
	Charges de projets ou de prestations	86% 4'594'377	86% 4'486'411
	Charges totales d'exploitation	100% 5'340'858	100% 5'219'583

La méthode ZEW0 a été appliquée pour calculer la répartition des charges. La majorité du personnel employé par la Fondation Cap Loisirs est dédié au bon déroulement des prestations (cf. point 9 de l'annexe aux comptes).

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

	2023	2022
3	Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat	
3.1	Subvention OFAS par l'intermédiaire du Réseau Romand ASA (RRA)	
	Voir annexe 1.2 et 2.11	Voir annexe 1.2 et 2.11
4	Engagements, cautions, dettes, actifs mis en gage, etc.	
	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des cautionnements, obligations de garanties et constitution de gages en faveur de tiers • Engagements de bail à loyer • Dettes envers les institutions de prévoyance • Actifs mis en gage 	
	Néant	Néant
	29'016	114'712
	Néant	Néant
	Néant	Néant

5 Continuité d'exploitation

Grâce aux démarches entreprises auprès de l'Etat de Genève et des donateurs ces dernières années, la Fondation a pu retrouver un équilibre financier. Le bon résultat d'exploitation de 2023 est néanmoins à nuancer et ne doit en aucun cas être considéré comme un acquis.

En effet, la Fondation a reçu en 2023 des montants importants de dons budgétés pour 2024, qui tirent vers le haut le résultat d'exploitation 2023 au détriment de celui de 2024. A cela s'ajoute un legs reçu en 2023 d'un montant considérable. Cette variabilité est le reflet de la dépendance croissante de la Fondation envers des fonds privés dont les versements restent en partie aléatoires.

A cela s'ajoutent les multiples incertitudes financières détaillées au point 1.2 de l'annexe (Réserve sur l'évaluation des subventions de l'OFAS), qui ne sont toujours pas réglées et qui pèsent sur la planification des ressources de la Fondation.

En dernier point, l'inflation et avant tout l'indexation salariale, principalement celle liée au salaire minimum genevois, font peser une croissance annuelle importante des charges alors que les subventions fédérales et cantonales sont, pour le moment, fixes sur la durée quadriennale des contrats. Cet enjeu sera repris dans le cadre des discussions avec l'Etat de Genève sur le nouveau contrat de prestations 2026-2029.

Le Conseil de fondation est conscient des risques liés à ces incertitudes et est confiant que les démarches nécessaires ont été entreprises (et sont en cours) afin d'assurer la pérennité de la Fondation. Il suit l'évolution de la situation de près et veille à ce que des mesures adéquates soient prises en cas de risque de dégradation de l'équilibre financier de la Fondation.

En ce sens, et pour répondre également aux critères de la certification ZEWO dont le processus est en cours, le Conseil de Fondation a décidé lors de sa séance du 7 décembre 2023, sur la base du résultat projeté pour l'année 2023, d'affecter l'entièreté du résultat annuel au fonds de couverture de déficits et engagements contractuels (point 2.9.2 de l'annexe), qui est actuellement sous-doté pour répondre aux exigences du ZEWO.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

6 Evénements importants survenus après la date du bilan

Néant

2023

2022

7 Rémunérations versées aux membres dirigeants

- Conseil de fondation (rémunération directe et indirecte)

Néant

Néant

- Rémunération de la direction

	# de personnes	Taux d'activité moyen	Montant en CHF	EPT annuel total moyen	Salaire moyen par EPT
2023	3	41.7%	180'038	1.25	144'030
2022	3	46.7%	191'941	1.4	137'101

8 Subventions non monétaires de la Ville de Genève

Loyer dépôt à l'école Pré-Picot

3'778

3'778

Places de parking av. Sainte-Clotilde 20-22

2'087

2'087

Subventions en nature du Service des sports (saison 2021-2022)

2'664

2'592

8'529

8'457

9 Moyenne annuelle des emplois à plein temps

Direction et administration

5.0

4.9

Animateurs responsables des séjours et activités

10.2

10.0

Moniteurs

31.5

30.0

10 Indication sur l'évaluation des risques

L'analyse des risques établie annuellement par la Direction a été approuvée par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 7 décembre 2023.

11 Transactions avec des parties liées

Les subventions de l'OFAS sont accordées par l'intermédiaire du Réseau Romand ASA, association faitière à laquelle la Fondation Cap Loisirs est affiliée (voir point 2.11 de l'annexe aux comptes annuels).

En complément, il sied de rappeler la relation de la Fondation avec l'Etat de Genève dans le cadre du contrat de prestations (voir point 2.11 de l'annexe aux comptes) et de la "convention argent" par laquelle elle bénéficie d'une ligne de crédit.

12 Contrôle des comptes annuels

Le Conseil de fondation a décidé de soumettre ses comptes annuels au contrôle restreint à partir du bouclage de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

13 Rapport du Service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI)

Les comptes annuels de l'exercice 2014 ont fait l'objet d'un contrôle de la part du Service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) qui a rendu son rapport le 9 décembre 2015.

Un suivi des recommandations leur a été adressé le 22 janvier 2017 et la plupart des mesures ont d'ores et déjà été appliquées au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, une mesure est encore en cours de résolution avec le DCS.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2023 avec chiffres comparatifs 2022

14 Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI)

L'OAI a effectué une analyse des états financiers 2019 et 2020 et a transmis ses commentaires par courrier du 10 décembre 2021. L'OAI a relevé notamment les effets des mesures sanitaires sur les résultats financiers et de performance ainsi que l'augmentation des fonds étrangers en 2020.

A la date du bouclage des comptes 2023, l'OAI ne s'est pas encore prononcé sur les états financiers 2021 et 2022.

15 Demandes de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP)

Les états financiers de l'exercice 2022 n'ont pas suscité de remarques particulières de la part de l'ASFIP.

Rapport de performance 2023

1 **Forme juridique, mission et prestations**

La Fondation Cap Loisirs est une fondation privée sans but lucratif au sens des articles 80 et suivants du Code Civil. Elle a été constituée le 23 décembre 1980 à Genève.

Elle a été inscrite au registre du commerce en date du 30 janvier 1981.

La Fondation est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale (décision du Conseil d'Etat du 10 novembre 1982 pour une durée indéterminée). Elle est placée sous l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), dossier no KGE-1283.

La mission de la Fondation Cap Loisirs est définie par ses buts (voir statuts). Elle s'inscrit dans le domaine du temps libre et des loisirs, dans le champ de l'animation socio-culturelle, avec comme objectifs généraux le développement de l'autonomie, de l'intégration sociale et de la participation des personnes avec une déficience mentale.

Les valeurs fondamentales de la Fondation s'enracinent dans la reconnaissance et la valorisation de la personne, de son droit à l'existence, à la parole et à l'amour.

Comme indiqué dans son contrat avec l'Etat, les prestations réalisées par la Fondation, en lien avec sa mission, sont les suivantes :

- l'accueil, le conseil et l'accompagnement socio-éducatif des personnes handicapées dans la durée, de l'enfance jusqu'à la vieillesse
- le conseil et l'accompagnement des parents et proches des personnes handicapées
- l'organisation et la réalisation d'activités, de projets et de séjours adaptés (journées, week-end, vacances), prenant en compte l'évolution de la population (âge, autonomie, besoins), du domaine des loisirs et des contextes sociaux
- l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre des activités, projets et séjours, favorisant notamment leur participation, leur autonomie et leur intégration sociale
- le partenariat avec les familles, les proches, les milieux spécialisés et les autres organismes sociaux
- la création et la participation à des événements favorisant la participation des personnes handicapées à la vie de la cité (culturelle, artistique, sportive, etc.)
- la formation du personnel d'encadrement, notamment des nouveaux moniteurs
- l'information, la recherche et la sensibilisation de la population et des autorités face à l'évolution des besoins, des prestations et des représentations dans ce domaine
- la collaboration avec d'autres milieux (entreprises, médias, etc.) autour d'actions favorisant leur sensibilisation au milieu du handicap, le soutien de la Fondation et une participation réciproque.

Ces prestations forment un ensemble cohérent fondé sur une approche globale de la personne humaine, de ses besoins, de ses liens sociaux et de son accompagnement.

La Fondation prend toutes mesures propres à atteindre ces buts, notamment :

- a) elle organise des séjours et des activités de loisirs,
- b) elle encourage et organise la pratique des sports et des activités culturelles,
- c) elle collabore avec les institutions sociales et culturelles.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Rapport de performance 2023

2 Organisation de la fondation

Les organes de la Fondation sont :

- le Conseil de fondation
- le Bureau
- l'organe de révision

2.1 Le Conseil de fondation

Le Conseil est composé de huit à douze membres :

- deux parents ou proches de bénéficiaires des prestations de Cap Loisirs,
- un(e) représentant(e) d'Insieme Genève,
- un(e) professionnel(le) provenant d'une institution partenaire de Cap Loisirs,
- trois à sept autres membres choisis pour leurs compétences et intérêt à contribuer à la bonne marche de Cap Loisirs,
- un membre du personnel de Cap Loisirs.

Au 31 décembre 2023, le Conseil de fondation est composé de :

Prénom et Nom	Membre	Fonction	Membre en tant que :
		du Bureau	
* M. Jean-François BERGER	x	Co-Président	Parent
* Mme Christine SERDALY MORGAN	x	Co-Présidente	Intérêt personnel - Proche
* M. Damien CLERC	x	Trésorier	Représentant Insieme Genève
M. Laurent BERNEY		Membre	Intérêt personnel
M. Paul BOUVIER		Membre	Intérêt personnel
M. Claude-Hubert TATOT		Membre	Intérêt personnel
M. David IMBODEN		Membre	Professionnel Fondation Ensemble
Mme Catherine KAVADZE		Membre	Intérêt personnel
Mme Lisa PARENTI		Membre	Intérêt personnel
M. Nicolas TSCHANZ	x	Membre	Intérêt personnel - Membre du personnel

Personne salariée responsable de la gestion (sans droit de vote)

- * M. Grégoire LABHARDT x Directeur

* personnes habilités à signer collectivement à deux

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour une durée de trois ans et sont immédiatement rééligibles à la fin de leur mandat. Ils sont bénévoles et ne touchent aucune indemnité (jetons de présence, etc.).

2.2 Le Bureau

Le Bureau prend toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la mise en œuvre des décisions du Conseil de fondation. Il assure notamment le suivi et l'accompagnement de la gestion courante, de la communication et de la représentation.

Les membres du Conseil indiqués par un (x) sont membres du Bureau, ainsi que le/la directeur-trice.

2.3 L'organe de révision

Le mandat de l'organe de révision de la fondation a été confié à la fiduciaire ECHO SA, expert-réviseur agréé auprès de l'ASR, situé rue des Vieux-Grenadiers 8b, 1205 Genève, à partir du boucllement de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Rapport de performance 2023

2.4 La direction

La direction gère et dirige les activités de la fondation conformément à son cahier des charges, aux présents statuts et aux règlements de la fondation.

Le/la directeur/-trice de la fondation participe aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative. Il/elle est membre du Bureau.

3	Statistiques – Activités – Participation – Encadrement	2023	2022
	week-ends (2 à 3 jours)	109	124
	journées (1 jour)	22	30
	camps année scolaire (4 jours et plus)	40	39
	camps d'été (1 à 3 semaines)	14	12
	semaines de centres aérés année scolaire (enfants et adolescents)	3	2
	semaines de centres aérés d'été (enfants et adolescents)	14	14
	semaines de centres aérés d'été (adultes)	0	1
	mercredis aérés (enfants et adolescents)	37	38
	cours annuels - ateliers (séances hebdomadaires)	8	9
	projets de loisirs personnalisés (projets annuels comprenant des séances hebdomadaires / périodiques)	28	41
	activités ponctuelles		
	- aide en lieu d'accueil (séances)	67	40
	- concerts, animation	9	8
	- expositions	3	1
	Participant-e-s - personnes (enfants et adultes) ayant participé aux activités		
	• nombre de personnes	459	456
	enfants / adolescents 133 adultes 326		
	• nombre de journées-participants effectuées	8782	9040
	enfants / adolescents 2508 adultes 6274		
	• moyenne de participation (participants/journées par année)	19.1	19.8
	Personnel d'encadrement - animateur-trice-s et moniteur-trice-s (+ civilistes)		
	• nombre de personnes	175	179
	• nombre de journées d'encadrement effectuées	5678	5380
	nombre de postes terrain 100% (postes plein temps)	41.7	40.0
	• taux d'encadrement annuel moyen	64.7%	59.5%